

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

1ÈRE Réunion de 2015

Séance du 28/29 janvier 2015

CG20150128_78
id. 1398

Les vingt-huit et vingt-neuf janvier deux mille quinze, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. J-P. ALBERT, M. E. ASTOUL, M. C. ASTRUC, M. P. AURIENTIS, M. J-M. BAYLET, M. J-P. BESIERS, M. J. CAMBON, M. J. CAPAYROU, M. B. DAGEN, M. J-L. DEPRINCE, M. G. DESCAZEUX, M. G-M. EMPOCIELLO, M. F. GARRIGUES, M. R. GARRIGUES, M. J. GONZALEZ, M. P. GUILLAMAT, M. G. HEBRAL, M. A. LACOMBE, M. J. LAVABRE, M. M. MARTY, M. P. MARTY, M. R. MASSIP, M. C. MOUCHARD, M. J-P. QUEREILHAC, M. J-P. RAYNAL, M. D. ROGER, M. J. ROSET, Mme D. SARDEING-RODRIGUEZ, M. J. TABARLY, M. L. VIGUIE

**CONTRAT DE DESTINATION
PROGRAMME 2015**

Le ministère du tourisme a décidé, dans le cadre de sa stratégie "Destination France 2010-2020", **de consolider les destinations existantes et de faire émerger de nouvelles offres, à visibilité internationale**, par la mise en place de "contrats de destination".

Impulsé par Madame la Ministre Sylvia PINEL, le premier d'entre eux a été lancé en Tarn-et-Garonne avec deux partenaires nationaux : la direction générale de la compétitivité de l'industrie et des services (D.G.C.I.S.) et Atout France, qui autour de thématiques fortes nous accompagnent pour ce contrat.

Ainsi, le conseil général a proposé à ses partenaires un **contrat de destination** pour le Tarn-et-Garonne, sur le thème de **l'itinérance**. Il s'agit, en complément des actions du schéma de développement touristique, de mobiliser les acteurs pour franchir une nouvelle étape.

Pour ce faire, l'ensemble des partenaires signataires s'engage à mettre des moyens humains, techniques et financiers durant les années 2014, 2015 et 2016, et à optimiser leurs actions sur **6 volets** qui seront déployés simultanément :

1 - **la structuration de l'offre** du territoire à partir d'itinéraires à dimension européenne : le chemin de Saint-Jacques de Compostelle, la vélo voie verte du canal des deux mers et la vélo route de la vallée de l'Aveyron ;

2 - **la qualification et le développement d'un réseau de sites et de services** de haute qualité en phase avec les attentes des clientèles internationales ;

3 - **l'organisation du réceptif et l'information** autour de nouveaux outils numériques ;

4 - **la promotion des itinéraires** et la mise en marché de nouveaux produits ;

5 - **l'intelligence économique, l'observation, la veille** ;

6 - **la structuration partenariale** et la gouvernance collective.

Le contrat de destination a été signé le 20 juillet 2013 à l'hôtel du département. Il doit être complété chaque année, d'un plan d'actions partenarial et d'un budget mutualisé afin de mener à bien un programme répondant aux objectifs partagés.

LE PROGRAMME D' ACTIONS 2015

1) Structuration des axes de l'offre sur les itinéraires

Pour 2015, plusieurs projets d'aménagement portés dans le cadre des politiques sectorielles du conseil général, peuvent être utilement valorisés. Ils concernent principalement les trois axes suivants :

- **l'installation de relais d'itinérance douce** sur la vélo-route de Montauban à Laguëpie, projet porté par le Pays Midi-Quercy, afin de jalonner cet itinéraire à parcourir en voiture ou à vélo ;

- **le canal des deux mers** :

. l'aménagement de la liaison Lacourt-Saint-Pierre/Montauban (Cf. rapport de la 2ème commission) ;

. l'accompagnement et la qualification des infrastructures portuaires (Cf. rapport FDIT "Tourisme Avenir") ;

- . l'engagement de l'étude du programme liée à la valorisation du site de la pente d'eau de Montech ;
- . la signalisation du Canal des deux mers à vélo.

- **le chemin de Saint-Jacques de Compostelle** : un diagnostic a été réalisé en 2014 par le CAUE, la direction de l'environnement et l'ADT 82 sur l'ensemble du chemin de grande randonnée. Celui-ci met en exergue les tronçons à sécuriser, et d'une façon générale le déficit de signalétique indiquant les distances, et rappelant l'identité de cet itinéraire culturel européen. Un programme de signalisation de sécurisation et de signalisation touristique est donc proposé dans le cadre du programme 2015 (cf rapport particulier).

En complément, un guide de sensibilisation sera proposé aux communes riveraines du chemin de Saint-Jacques de Compostelle, avec pour objet l'harmonisation des aménagements.

2) Qualification des services et développement d'un réseau de sites et services de qualité

L'Agence de Développement Touristique va poursuivre le déploiement de **la labellisation Accueil Vélo** auprès des prestataires situés dans un rayon de 5 kilomètres des voies cyclables. En 2015, la labellisation sera appliquée à la Vélo-route de la Vallée de l'Aveyron.

Par ailleurs, dans le cadre d'une politique nationale de qualification des services touristiques initiée par le réseau consulaire national, **le dispositif High Hospitality** sera déployé auprès des prestataires touristiques, mais également des commerces et des artisans impliqués dans l'accueil touristique. L'objectif est la qualification et l'adaptation de l'accueil spécifique des clientèles étrangères.

3) Organisation du réceptif, de l'information et de la qualité d'accueil

Un projet de création **d'un dispositif Internet de séjour**, valorisant les services touristiques auprès des clientèles en vacances dans le département est proposé dans le programme 2015 du contrat de destination. A ce titre, une enveloppe de **10 000 €** est inscrite dans le cadre du plan de soutien "Tourisme Avenir" (Cf. rapport), sur la ligne "Site Internet ADT" (chapitre 20512, sous-fonction 94 - ADTG).

L'Agence de Développement Touristique envisage de porter, en 2015, la création et la mise en place **d'outils d'information en mobilité** valorisant le territoire, les itinéraires cyclables et pédestres et les services à disposition dans les domaines suivants :

- l'application mobile du Canal a été lancée en juillet 2014,
- l'application mobile du chemin de Saint-Jacques de Compostelle sera lancée pour la saison 2015,
- un projet d'application mobile, pour les gorges de l'Aveyron, est à l'étude.

Enfin, dans le cadre de la mise en réseau des sites du département, et en complément des travaux de signalisation des itinéraires cyclables, pédestres et équestres menés depuis 2013, il est proposé de compléter ce schéma par un programme de **signalisation d'animation touristique** afin de valoriser les sites remarquables et les zones de loisirs du département. Ce projet vous est présenté dans un rapport particulier.

4) Promotion des itinéraires

L'Agence de développement touristique a étudié, en partenariat avec Atout France et le comité régional du tourisme de Midi-Pyrénées, un programme de production, de promotion et de commercialisation adapté aux marchés européens ciblés dans le contrat de destination.

Un montant de **35 350 €** inscrit dans le cadre du fonds départemental de promotion (Cf. rapport) est dédié aux actions professionnelles et grand public sur les opérations suivantes :

- les salons professionnels : 10 000 €
- la campagne de communication Grande-Bretagne : 10 000 €
- les salons spécialisés (salons Fiets Amsterdam et Anvers) : 7 400 €
- le publi-rédactionnel presse (insertion Espagne) : 3 600 €
- les actions de valorisation des thématiques du contrat de destination dans le cadre de dispositifs internet : 4 350 €

5) Analyse économique

L'analyse des retombées économiques des activités touristiques sur les territoires sera renforcée.

Une aide de **20 000 €**, inscrite sur la ligne "études de faisabilité" (chapitre 6171, sous-fonction 94 – FIET) dans le cadre du fonds départemental d'intervention touristique – plan de soutien "Tourisme Avenir" (Cf. rapport), est sollicitée pour finaliser cette action. Il s'agit **d'une enquête de clientèle** visant à analyser les niveaux de consommation qui a été lancée sur les exercices 2014 et 2015.

6) Structuration partenariale

Au chapitre de la structuration partenariale, le conseil régional de Midi-Pyrénées propose de procéder simultanément à la signature des deux contrats de destination : "le contrat Midi-Pyrénées" et "le contrat Tarn-et-Garonne" dont les objectifs stratégiques convergent.

Par ailleurs, considérant que les projets portés dans le cadre de notre contrat de destination correspondent aux enjeux de développement d'un grand site, la région souhaite procéder à la signature du contrat grand site du canal du Midi avec les partenaires associés à son développement. Considérant les nombreux projets d'aménagement et de promotion portés par notre département, le conseil régional souhaite en effet accompagner ces initiatives à travers sa politique de soutien des grands sites de Midi-Pyrénées.

Ainsi, ce programme d'actions 2015 du contrat de destination sera entièrement financé dans le cadre des politiques thématiques existantes : culturelle, touristique et d'aménagement (le fonds départemental d'intervention touristique : plan de soutien "Tourisme Avenir" et le fonds départemental de promotion).

La valorisation totale de ces actions pour 2015, sera soumise aux partenaires du contrat lors d'un prochain comité de pilotage.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

☐

☐

☐

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission aménagement du territoire et tourisme,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Approuve la reconduction du contrat de destination tel qu'annexé, signé le 20 juillet 2013, complété par un plan d'actions partenarial et un budget mutualisé ;

- Approuve le programme d'actions suivant pour 2015 tel que détaillé dans le rapport de M. le Président :
 - structuration des axes de l'offre sur les itinéraires,
 - qualification des services et développement d'un réseau de sites et services de qualité,
 - organisation du réceptif de l'information et de la qualité d'accueil,
 - promotion des itinéraires,
 - analyse économique,
 - structuration partenariale ;
- Précise que ce programme d'actions 2015 du contrat de destination sera entièrement financé dans le cadre des politiques thématiques existantes : culturelle, touristique et d'aménagement (le fonds départemental d'intervention touristique : plan de soutien "Tourisme Avenir" et le fonds départemental de promotion) ;
- Autorise Monsieur le Président à signer ce contrat dans une réciprocité d'engagement ;
- Décide d'engager les travaux du contrat grand site du Canal qui sera présenté lors d'une prochaine session.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Michel BAYLET